

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
26 avril 2013
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 26 avril 2013, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Pakistan a assuré la présidence du Conseil de sécurité au mois de janvier 2013. Un récapitulatif des travaux menés par le Conseil a été établi sous ma responsabilité, à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Masood **Khan**



**Annexe à la lettre datée du 26 avril 2013 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent du Pakistan auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité
sous la présidence du Pakistan (janvier 2013)**

Introduction

En janvier 2013, sous la présidence du Pakistan, le Conseil de sécurité a eu un programme de travail chargé et couvert un grand nombre de points de l'ordre du jour. Il a examiné plusieurs questions, y compris la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Soudan et le Soudan du Sud, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, la Côte d'Ivoire, le Burundi, l'Afrique de l'Ouest, la Libye, Chypre, le Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, la non-prolifération et la République populaire démocratique de Corée, Haïti et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. Il est également resté saisi de la situation en République arabe syrienne et au Mali, toujours en évolution. Il a organisé des débats thématiques ouverts sur la lutte antiterroriste (15 janvier) et les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (21 janvier), deux domaines importants des travaux du Conseil. Ces débats ont donné des résultats notables. Le Conseil a réagi à l'attaque terroriste en Algérie. Il a également examiné l'état de droit. En janvier également, il a entrepris une mission au Yémen pour démontrer son appui à la transition dans ce pays. Il a conclu ses travaux du mois par une séance récapitulative le 31 janvier.

Au cours du mois de janvier, le Conseil de sécurité a tenu 16 réunions et 18 consultations plénières. Il a adopté quatre résolutions et une déclaration du Président et publié six déclarations à la presse.

La résolution 2086 (2013) sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies a été coparrainée le 21 janvier par les 15 membres du Conseil et a constitué la première résolution de fond sur le maintien de la paix en 11 ans.

Le Conseil a également adopté la résolution 2087 (2013) concernant la République populaire démocratique de Corée le 22 janvier et les résolutions 2088 (2013) et 2089 (2013) prorogeant les mandats respectifs du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) et de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) le 24 janvier.

Le 15 janvier, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2013/1) sur une démarche globale dans la lutte contre le terrorisme.

Le Conseil a publié des déclarations à la presse sur la République centrafricaine les 4 et 11 janvier, le Mali le 10 janvier, l'Algérie le 18 janvier, Haïti le 28 janvier et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale le 29 janvier.

Afrique

République centrafricaine

Compte tenu de la détérioration rapide de la situation en République centrafricaine, le Conseil de sécurité a tenu des consultations plénières le 3 janvier. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, a rendu compte au Conseil de la situation en matière de sécurité et de la situation humanitaire. Il l'a informé que la coalition Séléka de groupes armés se rapprochait de Bangui. La plupart du personnel des Nations Unies avait été transféré au Cameroun voisin.

Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la situation et ont appelé de nouveau à une cessation immédiate de l'offensive menée par les rebelles. Ils ont souligné la nécessité de trouver une solution politique à la crise et demandé instamment à toutes les parties d'entamer des pourparlers de paix à Libreville sous les auspices de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Certains membres ont également demandé un examen du rôle du BINUCA au vu de l'évolution récente de la situation. Le Conseil a publié une déclaration à la presse le 4 janvier sur la situation en République centrafricaine.

Le 11 janvier, le Conseil a entendu un exposé général sur le rapport du Secrétaire général concernant la situation en République centrafricaine et les activités du BINUCA. La Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef du BINUCA, Margaret Vogt, et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Zainab Bangura, ont rendu compte au Conseil. Grâce à une vidéoconférence tenue à Libreville, la Représentante spéciale pour la République centrafricaine a informé le Conseil des accords signés entre le Gouvernement et les mouvements d'opposition militaires et politiques à Libreville au cours des pourparlers qui se sont tenus du 8 au 11 janvier. La Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles a informé le Conseil de sa récente visite en République centrafricaine et souligné la nécessité d'aborder les violences sexuelles tenant au conflit dans le pays.

Pendant les consultations plénières qui s'en sont ensuivies, les membres du Conseil se sont félicités de la signature des accords de Libreville et ont souligné la nécessité de leur pleine mise en œuvre. Ils se sont également félicités de l'aide et de l'appui fournis par le BINUCA au cours des négociations de Libreville. L'avenir du mandat du BINUCA a également été examiné. Les membres du Conseil ont demandé qu'un accès sûr et sans entrave soit assuré aux organismes humanitaires s'occupant des populations touchées par le conflit et qu'il soit mis fin aux violations des droits de l'homme, en particulier celles qui visent les minorités ethniques et les enfants, et souligné que les responsables de ces violations devaient être tenus responsables. Le Conseil a publié une déclaration de presse à l'issue des consultations.

Le 24 janvier, le Conseil a adopté la résolution 2088 (2013) par laquelle il a prorogé le mandat du BINUCA jusqu'au 31 janvier 2014 à la lumière de la crise durant depuis un mois. Au cours de cette crise, les groupes rebelles s'étaient rapprochés de la capitale, Bangui, avant de convenir d'un cessez-le-feu et de signer une déclaration de principes et des accords politiques à Libreville le 11 janvier. Dans sa résolution, le Conseil appelait notamment le Gouvernement, la coalition

Séléka, les groupes armés et l'opposition démocratique à respecter leurs engagements et priait le BINUCA de collaborer avec les parties pour faciliter la pleine mise en œuvre des accords de Libreville.

République démocratique du Congo/Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Lors des consultations plénières du 8 janvier, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, a rendu compte au Conseil du projet de plan de déploiement de systèmes aériens sans pilote (UAS) dans l'est de la République démocratique du Congo. Ces consultations plénières ont eu lieu au vu de la lettre datée du 27 décembre 2012 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, qui identifiait les capacités supplémentaires dont avait besoin la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour améliorer entre autres ses capacités de surveillance grâce à du matériel électronique d'imagerie externe, dont sont notamment équipés les systèmes aériens sans pilote. Le Secrétaire général adjoint a donné des informations au Conseil sur les divers aspects juridiques, techniques et opérationnels du déploiement de ces systèmes et indiqué que la MONUSCO en assurerait le contrôle et que les UAS ne seraient utilisés qu'à des fins de surveillance. Plusieurs membres du Conseil ont souhaité obtenir un complément d'information et des éclaircissements sur les modalités opérationnelles et les divers aspects juridiques et techniques du déploiement des systèmes en question. Plusieurs membres sont convenus qu'il était nécessaire de déployer les UAS au plus vite dans l'est du pays.

Soudan/Soudan du Sud

Le Conseil a tenu des consultations plénières bimensuelles sur le Soudan et le Soudan du Sud les 8 et 22 janvier conformément à la résolution 2046 (2012).

L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, Haile Menkerios, a fait un exposé devant le Conseil le 8 janvier. Le Directeur de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), John Ging, a également informé le Conseil de la situation humanitaire dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional au Soudan. L'Envoyé spécial a tenu le Conseil au courant des résultats du sommet entre les Présidents du Soudan et du Soudan du Sud, organisé à Addis-Abeba les 4 et 5 janvier. Il a indiqué que les deux parties n'avaient pas fait de progrès décisifs pendant ce sommet. Il s'est toutefois félicité de constater qu'elles continuaient d'examiner les questions en suspens. Il a noté que certains incidents avaient été signalés à la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud, mais que la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) ne pouvait pas les vérifier. Les membres du Conseil ont eu une réaction mitigée aux résultats de la réunion. Dans son exposé, le Directeur de la Division de la coordination et des interventions a informé le Conseil que la situation humanitaire se détériorait dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional. Il a souligné que la mise en œuvre de l'accord tripartite ne progressait guère et appelé les membres du Conseil à exercer davantage de pressions sur le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (SPLM-Nord). Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la situation et ont souligné qu'il fallait que des négociations

politiques directes soient engagées entre les deux parties et qu'une solution à la situation humanitaire prévalant dans les deux régions soit trouvée.

Lors des consultations plénières du 22 janvier, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a informé le Conseil que peu de progrès avaient été réalisés pour ce qui était de la mise en œuvre des accords déjà signés entre les deux parties. Certains membres du Conseil se sont déclarés découragés par le manque de progrès véritables au cours des négociations et ont souligné qu'il fallait que le Conseil intervienne et exerce des pressions sur les deux parties pour qu'elles s'acquittent des responsabilités qui leur incombent en vertu de la résolution 2046 (2012). Certains autres membres ont souligné qu'il convenait de laisser la possibilité aux deux parties de trouver des solutions mutuellement acceptables et qu'elles avaient à cet effet besoin de temps. Les membres se sont tous déclarés préoccupés par la destruction en vol d'un hélicoptère russe de la MINUSS au Soudan du Sud et ont demandé qu'une enquête soit menée sans délai sur la question.

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Le 24 janvier, le Conseil a tenu une réunion suivie de consultations plénières sur les opérations de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, a notifié le Conseil que la situation en matière de sécurité se détériorait dans le Darfour septentrional. Le Conseil a été informé que certains progrès limités avaient été réalisés dans le cadre du processus de mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour. Certains membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la lenteur du rythme de mise en œuvre de document, ainsi que par le manque de financement nécessaire à ladite mise en œuvre. Quelques-uns se sont également déclarés préoccupés par les activités déstabilisatrices des milices et des mouvements d'opposition armés non signataires du Document au Darfour. Les questions des retards enregistrés dans la délivrance des visas, des entraves à la liberté de circulation et de la sécurité du personnel de la MINUAD ont également été examinées.

Mali

Le 10 janvier, le Conseil a tenu des consultations plénières afin d'examiner la détérioration de la situation au Mali du fait de l'avance vers le sud et la ville centrale de Konna d'une coalition d'extrémistes et de groupes terroristes ayant leur fief dans le nord du pays. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a informé le Conseil que le climat politique à Bamako s'était détérioré rapidement lorsque le Président Dioncounda Traoré avait, dans son discours de fin d'année, le 31 décembre, annoncé que le Premier Ministre présenterait dans les jours qui suivaient une feuille de route à l'Assemblée nationale sur les deux priorités permettant de mettre un terme à la phase de transition, sans faire aucunement référence au dialogue national. Le discours a suscité une réaction très négative de nombreux acteurs politiques et entités de la société civile, y compris de groupes favorables à un putsch, tels que la Coordination des organisations patriotiques au Mali, ainsi que d'autres éléments d'opposition. La situation en matière de sécurité s'était encore détériorée quand des éléments d'Ansar Dine soutenus par Al-Qaïda au Maghreb islamique s'étaient dirigés vers le sud et avaient capturé la ville de Konna. Les forces de sécurité maliennes s'étaient retirées de la ville après une résistance initiale. C'est alors que le Président par intérim Traoré avait demandé à la France de

lui fournir une assistance militaire d'urgence pour faire face à la situation. La France a informé le Conseil qu'elle examinait cette requête compte tenu de la gravité de la menace à la paix et à la sécurité régionales et internationales.

Les membres du Conseil se sont déclarés profondément inquiets de la grave détérioration de la situation, notamment de la menace terroriste au Mali, et ont souligné qu'il était urgent de régler la crise. Se déclarant déterminés à pleinement mettre en œuvre les résolutions du Conseil sur le Mali, en particulier la résolution 2085 (2012), ils ont demandé un déploiement rapide de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), la publication sans délai d'une feuille de route politique convenue avec les Maliens non extrémistes du Nord et le plein rétablissement de la gouvernance démocratique. Ils ont en général estimé que c'était le droit souverain du Mali de demander une assistance à des pays amis pour améliorer la situation en matière de sécurité dans le pays.

Le Conseil a publié une déclaration à la presse à l'issue des consultations.

Lors des consultations plénières tenues le 14 janvier, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a informé le Conseil qu'à la demande du Mali, des moyens aériens français avaient été déployés pour mettre un terme à l'avance des extrémistes vers le sud. Il a noté que les fonds d'affectation spéciale gérés par l'ONU pour les contributions à la MISMA et aux Forces de sécurité maliennes seraient ouverts le lendemain. Il a souligné combien il importait d'opter pour une solution politique et la pleine mise en œuvre de la résolution 2085 (2012) afin d'empêcher que la situation ne dégénère. Le Commandement des forces de la MISMA avait été déployé à Bamako et un certain nombre de pays de l'Afrique de l'Ouest avaient promis de fournir des contingents à la MISMA. Une conférence de donateurs était envisagée à la fin du mois de janvier ou au début du mois de février.

La France a informé les membres du Conseil qu'elle avait lancé l'« Opération Serval », estimant que la survie du Mali étant en jeu. Elle a adressé des lettres au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité le 11 janvier les informant que des forces avaient été déployées pour aider le Mali. Elle agissait dans le respect de la légitimité internationale, en vertu de la Charte des Nations Unies et à la requête du Président malien. Les rebelles constituaient une force dangereuse et ambitieuse et poursuivaient leur offensive en dépit des opérations menées par les forces aériennes françaises. La France ne resterait dans le pays qu'aussi longtemps qu'il le faudrait, à la demande du Gouvernement malien, et pour faciliter le déploiement rapide de la MISMA.

Les membres du Conseil se sont généralement félicités de l'intervention française. Se déclarant préoccupés par la détérioration de la situation en matière de sécurité et de la situation humanitaire au Mali, ils ont demandé le déploiement de la MISMA. Ils ont souligné qu'il convenait de mettre l'accent sur la solution politique et demandé la pleine mise en œuvre de la résolution 2085 (2012). Certains membres du Conseil ont indiqué comment ils soutenaient l'action militaire française et les autorités maliennes. Un membre a noté que les opérations françaises devaient être menées dans le contexte général de la résolution 2085 (2012) et dans des délais bien définis.

Plusieurs membres du Conseil ont demandé que se poursuive la planification militaire des modalités de déploiement de la MISMA dans les circonstances actuelles.

Le 22 janvier, le Conseil a tenu une réunion d'information suivie de consultations plénières sur le Mali. Dans son exposé, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a noté qu'avec le début des opérations militaires conduites par la France, le Mali se trouvait à un tournant. Le Secrétaire général avait félicité la France de son initiative et demandé au Secrétariat de faire en sorte que la résolution 2085 (2012) soit rapidement mise en œuvre. Suite à l'intervention française, trois villes, Diabaly, Douentza et Konna, étaient maintenant sous le contrôle des autorités maliennes. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union européenne avaient demandé au Conseil d'autoriser rapidement l'appui logistique nécessaire à la MISMA. Les contingents de plusieurs pays africains étaient déjà déployés à Bamako et plusieurs autres pays étaient prêts à faire de même. Compte tenu du déploiement accéléré des contingents, il s'imposait de fournir un soutien d'urgence. Ces contingents ayant des capacités limitées en matière de soutien logistique autonome. La mission de l'Union européenne serait sur le terrain à la mi-février pour contribuer à la formation et au renforcement des capacités des forces maliennes.

Dans la lettre qu'il avait adressée au Conseil, conformément à la résolution 2085 (2012) concernant le financement de la MISMA, le Secrétaire général avait identifié trois options, à savoir le financement bilatéral, le financement par les contributions statutaires à l'Organisation des Nations Unies et une combinaison de ces deux types de financement. Dans sa lettre, le Secrétaire général s'était également déclaré préoccupé par la sécurité du personnel des Nations Unies si l'ONU participait à l'appui aux combats. Le Secrétaire général adjoint a souligné qu'il fallait bien faire comprendre aux autorités maliennes qu'elles devaient faire progresser le processus politique, notamment pour ce qui était de l'établissement de la version définitive de la feuille de route concernant la transition et le rétablissement de la démocratie et du dialogue avec les groupes qui se distanciaient des terroristes. Il a indiqué que le Mali avait fait part de son intérêt pour une présence limitée des Nations Unies dans le pays. Il s'est déclaré gravement préoccupé par la situation humanitaire dans le nord du pays.

Outre le représentant du Mali, les représentants de plusieurs pays de la région se sont adressés au Conseil et ont félicité la France de l'action menée à l'appui des autorités maliennes. Ils ont demandé au Conseil d'autoriser rapidement la fourniture des dispositifs de soutien logistique nécessaires à la MISMA. Le représentant de l'Union européenne a réaffirmé que cette dernière était résolue à apporter une aide financière à la MISMA en mobilisant la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique et indiqué que la Mission de formation de l'Union européenne associait ses efforts sur la formation et le renforcement des capacités des forces maliennes et qu'elle serait déployée d'ici à février.

Lors des consultations qui ont suivi, la France a fourni une mise à jour de l'action de ses forces au Mali. Elle a noté que l'opération menée avait arrêté l'avancée des terroristes vers le sud. Les forces françaises avaient repris Diabaly, Douentza et Konna et les forces africaines prendraient progressivement la relève et stabiliseraient les villes reprises aux terroristes. Le Conseil se devait d'agir rapidement pour ce qui était des dispositifs de soutien logistique à apporter en se fondant éventuellement sur les résultats de la conférence des donateurs tenue le 29 janvier.

Les membres du Conseil ont réaffirmé leur appui à l'action militaire de la France et se sont félicités du déploiement accéléré de la MISMA. Ils ont demandé la mise en œuvre de la résolution 2085 (2012). Tout en notant les options énumérées dans la lettre du Secrétaire général concernant le financement de la MISMA, qui étaient examinées, les membres du Conseil ont souligné qu'il était urgent de prendre des mesures à cet égard.

Les membres du Conseil ont également souligné qu'il fallait que les autorités maliennes progressent sur le plan politique. Ils ont demandé que l'établissement de la version définitive de la feuille de route concernant la transition vers la démocratie se fasse rapidement et qu'un dialogue avec les groupes du nord qui s'étaient distancés des terroristes s'instaure dès que possible. À cet égard, plusieurs membres du Conseil ont souligné que les autorités maliennes ne devaient pas utiliser la présence de forces étrangères comme prétexte pour interrompre le processus politique.

L'un des membres du Conseil a estimé que, compte tenu de l'évolution de la situation militaire, le Conseil se devait de parvenir à un consensus sur la mission de la MISMA, notant que la situation en matière de sécurité avait changé de façon radicale depuis que le Conseil avait adopté la résolution 2085 (2012). La possibilité d'une opération des Casques bleus de l'ONU pourrait être envisagée; elle répondrait à la nécessité d'appuyer les forces françaises et de stabiliser les villes libérées et permettrait un financement stable de la MISMA. À cet égard, un autre membre a estimé qu'il était trop tôt pour dire que la mission pourrait se transformer en opération de maintien de la paix.

Côte d'Ivoire

Le 17 janvier, le Conseil a été informé par le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), Albert Koenders, que, dirigée par un nouveau gouvernement, la Côte d'Ivoire faisait des progrès réguliers dans un certain nombre de domaines. Il a souligné la création d'un service national pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration ainsi que les mesures prises par le Gouvernement pour mettre en œuvre le programme y afférent. Le Gouvernement avait également pris des mesures importantes pour que l'autorité de l'État s'applique à toutes les régions du pays. Les indicateurs de croissance économique avaient été remarquables au cours des derniers mois.

Parallèlement, tout en appelant l'attention sur le fait que le pays se devait encore de relever de nombreux défis, le Représentant spécial a souligné tout particulièrement la nécessité d'aborder les causes sous-jacentes des violences qui avaient suivi les élections 18 mois plus tôt. Il a souligné que la stabilité à long terme de la Côte d'Ivoire dépendait de la réconciliation nationale ainsi que de la bonne mise en œuvre des programmes de réforme du secteur de la sécurité et de désarmement, démobilisation et réintégration. Il a appelé le Conseil de sécurité à continuer de s'intéresser de près à la Côte d'Ivoire lors de la phase de consolidation de la paix au lendemain du conflit. S'agissant du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, il a souligné que le processus devait être équilibré sur le plan politique et se fonder sur des données crédibles et fiables. Il fallait simultanément réformer de façon efficace le secteur de la justice.

Le Représentant spécial a également informé le Conseil des mesures prises pour renforcer la coopération entre l'ONUCI et la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL).

Le Représentant de la Côte d'Ivoire a mis en relief les réalisations du Gouvernement ivoirien au cours des 18 derniers mois, y compris dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, et de la réconciliation nationale. Il a fait sienne la conclusion du rapport du Secrétaire général selon laquelle, compte tenu de l'instabilité de la situation et des récentes attaques menées par des éléments favorables à Gbagbo contre les forces gouvernementales, le retrait prévu de l'ONUCI devrait être reporté jusqu'à ce que la mission d'évaluation technique ait terminé ses travaux.

Au cours de consultations plénières, les membres du Conseil ont accueilli avec un optimisme prudent les progrès faits par la Côte d'Ivoire en vue de la consolidation de la paix. Ils ont souligné la nécessité d'adresser les problèmes existant en matière de sécurité et sur le plan politique ainsi que les causes sous-jacentes du conflit en Côte d'Ivoire. La réconciliation politique entre le Gouvernement et l'opposition a été soulignée. Plusieurs membres du Conseil ont fait valoir la nécessité d'organiser des élections locales libres et justes et de mettre effectivement en œuvre les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration et de réforme du secteur de la sécurité.

Les membres du Conseil se sont déclarés gravement préoccupés par la poursuite des violations des droits de l'homme, en particulier les violences sexuelles contre les femmes et les filles, et souligné que ces violations devaient cesser immédiatement et que les responsables devaient être traduits en justice quelle que soit leur affiliation politique. Ils ont souligné l'importance du renforcement de la coopération entre l'ONUCI et la MINUL ainsi que de la coordination entre le Ghana, le Libéria et la Côte d'Ivoire sur les questions transfrontières.

Certains membres du Conseil ont estimé que les effectifs de l'ONUCI ne pourraient être maintenus à leur niveau actuel indéfiniment et qu'il conviendrait de revoir la question après que la mission d'évaluation technique aura fini ses travaux. D'autres membres ont estimé que la décision du Secrétaire général de reporter le retrait de l'Opération était justifiée vu les circonstances.

Répondant aux questions soulevées par les États Membres, le Représentant spécial du Secrétaire général a mentionné la création d'une base logistique en Côte d'Ivoire qui permettrait de soutenir les opérations au Mali dans les jours à venir. S'agissant de l'appui aux élections locales en Côte d'Ivoire, il a mentionné que les équipes électorales de la Mission avaient été dissoutes conformément à la décision du Conseil de sécurité et que, par conséquent, le rôle de la mission serait limité à la fourniture d'une assistance technique.

Burundi

Le Conseil de sécurité a tenu une séance d'information et des consultations sur le rapport du Secrétaire général concernant le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) le 24 janvier. Dans son exposé, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du BNUB, Parfait Onanga-Anyanga, a informé le Conseil qu'en dépit de progrès notables dans plusieurs domaines, la situation au Burundi requerrait l'attention soutenue de la communauté internationale et l'existence du Bureau,

compte tenu en particulier de la réduction de l'« espace politique » pour les partis de l'opposition extraparlamentaire, de la présence et de la prolifération d'armes et de la forte instabilité de la République démocratique du Congo voisine. Au cours des consultations, les membres du Conseil se sont déclarés favorables en général à la prorogation de 12 mois du mandat du BNUB. Ils ont également demandé au Gouvernement burundais de s'efforcer d'établir le dialogue avec les forces d'opposition parlementaire avant les élections de 2015 et d'enquêter sur les informations faisant état d'exécutions extrajudiciaires et de violations des droits de l'homme.

Afrique de l'Ouest (UNOWA)

Le 25 janvier, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et responsable du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), Saïd Djinnit, qui s'est déclaré préoccupé par la situation au Mali et ses incidences sur l'ensemble de la région du Sahel. Au cours de la période considérée, il a également contribué aux négociations entre le Gouvernement malien et les groupes rebelles, conformément au mandat qui lui avait été confié en vertu de la résolution 2085 (2012) du Conseil. Les pourparlers avaient dû être annulés après le renoncement d'Ansar Dine à son engagement de ne pas avoir recours à la violence. Il était nécessaire d'établir un nouveau cadre permettant de relancer les négociations.

Le Représentant spécial a noté que, de façon générale, l'intervention française avait été bien accueillie dans la région, mais que les pays africains souhaitaient voir un déploiement rapide de la MISMA. Il a instamment demandé au Conseil de sécurité de fournir tout l'appui possible à cet effet. Il a souligné qu'au Mali, la solution politique devait aller de pair avec l'option militaire. Le Gouvernement malien devait mettre la dernière main à la feuille de route en faveur de la transition vers la démocratie et négocier avec les groupes maliens n'ayant pas de liens avec le terrorisme. Il était important d'encourager les autorités maliennes à s'acheminer sur cette voie.

Le Représentant spécial a également évoqué pour le Conseil les efforts qu'il avait déployés afin de relever d'autres défis dans la région, notamment la lutte contre la criminalité organisée, le trafic de stupéfiants, la piraterie dans le golfe de Guinée et l'aide à apporter en vue de la réforme du secteur de la sécurité et de l'organisation d'élections.

Les membres du Conseil ont exprimé leur appui au rôle du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et au Représentant spécial lui-même pour l'aide apportée à l'Afrique de l'Ouest. Ils ont noté que, bien que plusieurs pays de la région aient enregistré des progrès, la région continuait dans son ensemble de faire face à un grand nombre de problèmes. Ils se sont déclarés gravement préoccupés par la situation au Mali. Ils ont réitéré leur appui à l'intervention menée par la France pour remédier à la détérioration rapide de la situation dans le pays. Soulignant qu'il importait de trouver simultanément une solution politique et de mener une opération militaire, ils ont demandé au Représentant spécial de continuer d'aider le Mali et la CEDEAO à reprendre les négociations avec les groupes du nord.

Les membres du Conseil se sont déclarés gravement préoccupés par les informations selon lesquelles les droits de l'homme seraient violés par certains

éléments de l'armée malienne et ont demandé que les responsables de ces violations soient traduits en justice. Ils ont également demandé le renforcement de la présence des Nations Unies sur le terrain pour ce qui est de la défense des droits de l'homme. Plusieurs membres se sont enquis des progrès concernant la stratégie intégrée des Nations Unies pour la région du Sahel et ont souligné qu'il convenait d'en établir une version finale rapidement.

Les membres du Conseil ont également demandé instamment au Représentant spécial du Secrétaire général de continuer de fournir un appui à la région pour qu'elle puisse traiter d'autres problèmes tels que la réforme du secteur de la sécurité, la tenue d'élections, la lutte contre la piraterie dans le golfe de Guinée, la criminalité organisée et le trafic de stupéfiants.

Libye

Lors de son exposé au Conseil le 29 janvier, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), Tarek Mitri, a noté que, bien que la Libye fasse des progrès, elle continuait de devoir relever de nombreux défis. Le Congrès général national débattait de la manière d'aller de l'avant pour ce qui était de la rédaction de la Constitution. La principale question était de savoir s'il fallait élire ou nommer les membres de l'organe chargé de la rédaction de la Constitution. La MANUL avait demandé aux autorités de faire en sorte que le processus soit aussi ouvert que possible.

Le Représentant spécial a fait observer que la situation en matière de sécurité dans le pays, en particulier à Benghazi et dans l'est du pays, demeurait grave. Certains progrès avaient été faits en vue de la démobilisation des brigades révolutionnaires et 20 000 membres de ces brigades avaient rejoint les rangs de la police dans le cadre d'un programme mis sur pied par le Ministère de l'intérieur. Les questions de désarmement, démobilisation et réintégration et de réforme du secteur de la sécurité avaient été examinées lors d'une conférence tenue à Londres en décembre 2012. La réforme du secteur de la sécurité en Libye et la coordination de l'aide internationale seraient de nouveau examinées lors d'une autre conférence à Paris le 12 février 2013. La MANUL fournissait une aide à ce processus et soumettrait un livre blanc en février.

Le Représentant spécial a souligné qu'il fallait absolument améliorer la sécurité aux frontières, qui était essentielle pour contrôler les flux transfrontières d'armes et de personnes. La réconciliation nationale était un autre impératif que le Gouvernement devait aborder. La situation à Bani Walid s'était stabilisée. Les autorités libyennes devaient également faire des progrès pour ce qui était des personnes détenues pour des raisons liées au conflit et assumer le contrôle des centres de détention.

Se déclarant généralement satisfait du mandat actuel de la MANUL, le Représentant spécial a suggéré quelques ajustements mineurs. Il a informé le Conseil que le Premier Ministre, Ali Zeidan, avait exprimé son intention de participer à la réunion du Conseil en mars.

Lors des consultations privées qui ont suivi, les membres du Conseil ont reconnu que la situation s'était améliorée en Libye. Il y avait encore toutefois beaucoup à faire pour résoudre les problèmes auxquels était confronté le pays.

Plusieurs États membres ont noté que le nouveau Gouvernement libyen s'était engagé à relever les défis. Ils se sont félicités de l'action de la MANUL et du Représentant spécial du Secrétaire général. Les membres du Conseil ont souligné que le processus de rédaction de la Constitution devait être ouvert et tenir compte des vues de toutes les régions et minorités. Plusieurs membres se sont enquis des difficultés rencontrées pour la création de l'organe chargé de rédiger la Constitution et des différentes options envisagées.

Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la situation en matière de sécurité dans le pays, en particulier à Benghazi et dans l'est du pays. Ils ont souligné à cet égard la nécessité de démobiliser les brigades révolutionnaires, de juguler la prolifération des armes et d'améliorer la sécurité aux frontières. Plusieurs membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par les flux d'armes provenant de Libye dans la région et souligné que l'embargo sur les armes devait être strictement respecté.

Les membres du Conseil se sont également déclarés préoccupés par la situation des personnes détenues pour des raisons liées au conflit et ont souligné que le Gouvernement devait assumer le contrôle de tous les centres de détention. La MANUL devrait aider le Gouvernement à cet égard. Les membres ont également noté qu'il fallait aller de l'avant pour ce qui était de la réconciliation nationale tout en faisant en sorte que ceux qui étaient responsables des violations des droits de l'homme soient traduits en justice. Certains membres ont souligné que les autorités libyennes devraient pleinement coopérer avec la Cour pénale internationale.

Amériques

Haïti

Le 22 janvier, le Conseil, réuni en consultations plénières, a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) sortant, Mariano Fernández, sur la situation en Haïti.

Le Représentant spécial a informé le Conseil des faits nouveaux intervenus dans les secteurs de la politique, de la sécurité et de la justice. Il a indiqué que la situation politique en Haïti s'était aggravée et que les élections législatives, municipales et locales seraient très probablement de nouveau repoussées, ce qui risquait d'avoir des répercussions sur la sécurité. Il a souligné combien il importait que les élections se tiennent dans les délais prévus pour la consolidation du processus politique. La croissance relativement lente de l'économie haïtienne pouvait s'expliquer en partie par une capacité d'absorption limitée. Le chômage et les difficultés économiques étaient susceptibles de remettre en cause les progrès accomplis récemment dans les domaines de la sécurité et de la stabilité. S'agissant de la sécurité, le Représentant spécial a expliqué que la situation était calme mais précaire, nécessitant la présence permanente de la MINUSTAH. Il a ajouté que la consolidation et la restructuration de la Mission devaient être planifiées comme il convenait avant d'être mises en œuvre. La mise en œuvre du plan quinquennal de réforme de la Police nationale d'Haïti progressait sans contretemps mais il fallait que le Gouvernement haïtien débloque des crédits pour qu'elle se poursuive. Sur le plan humanitaire, le Représentant spécial a déclaré que les difficultés persistaient du fait de la sécheresse et des récents ouragans ainsi que des problèmes de santé et

d'assainissement auxquels venait s'ajouter l'épidémie de choléra. Un demi-million d'Haïtiens avaient besoin d'une aide alimentaire et une éventuelle diminution des fonds permettant de répondre aux besoins humanitaires était préoccupante.

Les membres du Conseil ont réaffirmé leur engagement envers Haïti et souligné que malgré les nombreuses difficultés rencontrées, des progrès avaient été accomplis. De nombreux membres ont précisé qu'il fallait que les élections se tiennent dans les délais prévus et se sont déclarés gravement préoccupés par les retards pris susceptibles de se traduire par une crise constitutionnelle. Les membres du Conseil ont salué le travail de la MINUSTAH et noté qu'elle pourrait avoir un rôle important à jouer dans le processus électoral. Les efforts visant à renforcer les capacités de la police haïtienne devaient se poursuivre. Les membres du Conseil ont demandé instamment que l'accent continue d'être mis sur le secteur de la justice et l'état de droit et certains ont souhaité qu'une plus grande attention soit accordée au développement économique. L'ONU devrait continuer de s'employer à trouver des solutions aux problèmes humanitaires, y compris à l'épidémie de choléra.

Le 28 juin, pour faire suite aux consultations, le Conseil a publié une déclaration du Président à la presse dans laquelle il a instamment prié tous les acteurs de la scène politique haïtienne de redoubler d'efforts afin de préserver la stabilité et les progrès accomplis au cours de l'année écoulée et souligné combien il importait de tenir des élections libres, justes, inclusives et crédibles avant la fin de 2013. Il a également salué l'appui essentiel fourni par la MINUSTAH à Haïti.

Moyen-Orient

Moyen-Orient (République arabe syrienne)

Le 18 janvier, le Conseil, réuni en consultations plénières, a entendu un exposé de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navanethem Pillay, et de la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, Valerie Amos, sur la situation relative aux droits de l'homme et la situation humanitaire en République arabe syrienne.

La Haut-Commissaire a déclaré que le violent conflit qui déchirait la République arabe syrienne avait déjà fait 60 000 morts et que le Gouvernement et l'opposition s'accusaient mutuellement des attaques menées contre l'université d'Alep et à Homs. Selon elle, il semblait que les forces gouvernementales continuaient d'utiliser des armes lourdes et de recourir aux frappes aériennes dans les zones civiles et que 34 000 personnes étaient détenues dans les prisons du Gouvernement, où un grand nombre d'entre elles subissaient des tortures. La Haut-Commissaire a ajouté que selon des informations transmises à la Commission d'enquête, des actes de torture et des enlèvements avaient également été le fait de groupes armés antigouvernementaux. Ces groupes ne se distinguaient pas suffisamment de la population civile, ce qui exposait les civils à des risques accrus d'être blessés et tués par les forces gouvernementales. Les deux camps avaient probablement commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, mais la Haut-Commissaire a précisé que les violations des droits de l'homme perpétrées par le Gouvernement étaient commises sur une bien plus vaste échelle et que la nature des combats devenait de plus en plus sectaire. Elle a demandé que le conflit syrien soit porté devant la Cour pénale internationale, prié le Conseil d'exhorter les parties au conflit à respecter le droit humanitaire international et le droit international des

droits de l'homme, et demandé instamment que des mesures soient prises pour protéger les civils en République arabe syrienne.

Le Conseil a également entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe concernant l'assistance fournie aux personnes dans le besoin, tant en République arabe syrienne qu'à l'extérieur du pays. Elle a indiqué que l'escalade de la violence, conjuguée à la rudesse de l'hiver, n'avait fait qu'aggraver la situation et que l'acheminement de l'aide se trouvait entravée par les problèmes d'insécurité, les attaques commises contre le personnel des organismes d'aide humanitaire, les difficultés de financement et les tracasseries administratives. Elle a informé le Conseil qu'une intervention humanitaire d'urgence à l'échelle du système, dite de « niveau 3 », avait été mise sur pied pour la République arabe syrienne. Elle a appelé les deux camps à laisser les agents humanitaires travailler en toute sécurité et, tout en reconnaissant que selon la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, nulle action humanitaire ne pouvait être entreprise sans le consentement de l'État concerné, elle a instamment prié le Gouvernement syrien d'autoriser le personnel des organismes d'aide humanitaire à franchir les frontières de la République arabe syrienne depuis les pays voisins. Se félicitant du soutien plus ferme des gouvernements, elle a insisté sur la nécessité d'autoriser un plus grand nombre d'acteurs internationaux à œuvrer en République arabe syrienne. Elle a également informé le Conseil que la conférence des donateurs se tiendrait le 30 janvier au Koweït et exprimé l'espoir que la communauté internationale parviendrait à réunir la somme de 1,5 milliard de dollars nécessaire pour les six mois à venir.

Les membres du Conseil ont condamné les violations persistantes du droit des droits de l'homme et du droit humanitaire commises par les deux camps. Plusieurs membres ont condamné l'utilisation de missiles balistiques et d'armes lourdes par le Gouvernement syrien et fait part des préoccupations que leur inspiraient les répercussions de la crise syrienne, toujours plus nombreuses au niveau régional. D'autres ont condamné les actes terroristes et criminels perpétrés par les groupes armés et dénoncé l'anarchie qui régnait dans les zones prétendument libérées. Certains membres ont appelé à la mise en place d'un processus politique et exprimé leur soutien aux initiatives du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, Lakhdar Brahimi. Plusieurs membres ont demandé que la situation de la République arabe syrienne soit portée devant la Cour pénale internationale tandis que d'autres ont craint qu'une telle mesure ne conduise à une radicalisation des positions et ne complique encore les efforts diplomatiques entrepris par le Représentant spécial conjoint. De nombreux États Membres se sont également félicités de la tenue de la conférence des donateurs.

Le 29 janvier, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Représentant spécial conjoint sur tous les aspects – politiques, militaires et humanitaires – de la crise syrienne. Déclarant que le pays était en train de voler en éclats au vu et au su de tous, il a instamment prié le Conseil d'intervenir. Relatant certains des événements sanglants les plus récents du conflit, il a affirmé qu'il s'agissait de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité sur lesquels il fallait enquêter.

Le Représentant spécial conjoint a expliqué que la situation humanitaire, tant à l'intérieur de la République arabe syrienne qu'à l'extérieur, se détériorait et que l'afflux de réfugiés pouvait à lui seul affaiblir certains des pays voisins. Rappelant que les organismes humanitaires souffraient d'un manque cruel de financement, il a

prié la communauté internationale de se montrer généreuse lors de la conférence des donateurs qui se tiendrait le 30 janvier au Koweït.

Selon lui, bien que l'action humanitaire soit indispensable et urgente, elle ne saurait à elle seule venir à bout des problèmes actuels et il fallait une solution politique à long terme. Le Représentant spécial conjoint a indiqué que si les parties au conflit avaient commencé à discuter timidement d'une solution politique, elles n'étaient pas encore disposées à faire des concessions s'agissant des conditions préalables fondamentales. Par ailleurs, les perspectives de règlement du conflit au niveau régional ne semblaient guère encourageantes. Il était donc nécessaire que le Conseil intervienne, en se fondant sur les principes énoncés dans le communiqué de Genève, à savoir :

1. Respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne;
2. Reconnaissance du fait que l'objectif à terme était de permettre au peuple syrien de s'exprimer sur la manière dont il voulait être gouverné;
3. Mise en place d'un gouvernement de transition doté des pleins pouvoirs exécutifs et fourniture de précisions concernant ces termes avant que les parties en présence se réunissent pour aborder la formation d'un tel gouvernement. Le Représentant spécial conjoint a estimé que chacun comprenait que la mise en place d'un organe gouvernemental doté des pleins pouvoirs exécutifs signifiait que le Président ne jouerait aucun rôle dans la transition;
4. Début des négociations entre une équipe représentant réellement l'opposition et une forte délégation gouvernementale civilo-militaire;
5. Tenue des négociations hors de la République arabe syrienne, selon un calendrier convenu, en vue de lancer un processus démocratique comprenant des élections, une réforme constitutionnelle et un référendum;
6. Appui sans équivoque au droit à l'égalité des citoyens devant la loi.

Les membres du Conseil ont réaffirmé leur appui inconditionnel aux efforts déployés par le Représentant spécial conjoint en vue de trouver un règlement pacifique au conflit et de faire d'une transition politique en République arabe syrienne une réalité. Ils ont exprimé la vive préoccupation que leur inspirait la détérioration de la situation humanitaire et beaucoup ont salué l'organisation d'une conférence des donateurs au Koweït. Certains ont appelé les deux parties à tenter de trouver un terrain d'entente au lieu de croire que le conflit pouvait se résoudre par les armes. Pour quelques membres, le discours prononcé le 6 janvier par le Président Assad indiquait clairement que le Gouvernement n'entendait aucunement s'engager sur la voie d'une solution politique. Pour d'autres, le programme de sortie de crise proposé par le Gouvernement syrien constituait une avancée vers le dialogue, dont l'opposition n'avait fait aucun cas. Plusieurs membres ont demandé des mesures de mise en œuvre alors que d'autres ont estimé qu'il fallait plutôt favoriser une solution politique. De nombreux membres ont également réaffirmé l'importance du principe de responsabilité.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Au cours du débat public trimestriel tenu le 23 janvier, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de

paix au Moyen-Orient, Robert Serry. Le Ministre des affaires étrangères de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, Riad Malki, s'est adressé au Conseil. Le Représentant permanent d'Israël, Ron Prosor, est également intervenu.

Au cours de son exposé, le Coordonnateur spécial a rappelé qu'à plusieurs reprises, le Secrétaire général avait déclaré que 2013 pourrait être une année décisive pour la solution des deux États et qu'il était essentiel de mener une action concertée à cet égard. Il a trouvé regrettable qu'Israël envisage d'implanter de nouvelles colonies, y compris dans la zone E-1, et ne verse pas à l'Autorité palestinienne les recettes fiscales qui lui sont dues depuis que l'Assemblée générale avait accordé le statut d'État observateur non membre à la Palestine. Priant instamment les deux parties de s'abstenir de toute initiative susceptible de compliquer encore plus la reprise de véritables négociations, il a noté que le Président Abbas avait tenu à faire savoir que la construction de colonies dans la zone E-1 constituait « la ligne à ne pas dépasser ». Il a également rappelé les manifestations contre la barrière ainsi que l'installation, par les Palestiniens, d'un camp appelé Bab al-Shams dans la zone E-1 et que les Palestiniens en avaient été chassés. Il s'est par ailleurs déclaré préoccupé par l'escalade de la violence dans le territoire palestinien occupé et le sort des prisonniers palestiniens placés en internement administratif dans les geôles israéliennes.

Le Coordonnateur spécial a exprimé l'espoir qu'après la tenue des élections en Israël, le nouveau Gouvernement entamerait un dialogue avec les Palestiniens en vue d'instaurer la paix. Notant que les envoyés du Quatuor s'étaient réunis le 10 janvier à Amman, il s'est dit inquiet qu'aucune voie claire et réaliste n'ait été envisagée et a espéré que les États-Unis resteraient impliqués.

S'agissant de la République arabe syrienne, le Coordonnateur spécial a souligné la profonde déception et le désarroi exprimés par le Secrétaire général et le Représentant spécial conjoint s'agissant des meurtres et des destructions qui étaient le fait tant du Gouvernement que de l'opposition, soutenus et armés par des puissances étrangères. Il a fait part des préoccupations que lui inspirait l'absence de soutien international au processus de transition prévu par le communiqué de Genève. Il a appelé à un renforcement de l'assistance humanitaire pour remédier aux problèmes de financement et fait référence à cet égard à la conférence de haut niveau des donateurs qui se tiendrait le 30 janvier au Koweït.

Concernant le Liban, il a indiqué que la situation était demeurée relativement calme.

Lors du débat qui a suivi, de nombreux membres et non-membres du Conseil ont appelé à une reprise immédiate de négociations directes assorties d'objectifs et d'un calendrier précis, condamné la construction de colonies illégales, y compris dans la zone E-1, et prié Israël d'y mettre fin. Ils ont également demandé à Israël de verser sans attendre les recettes fiscales dues à l'Autorité palestinienne et salué l'appui de longue haleine apporté par la communauté internationale à celle-ci. De nombreux intervenants se sont félicités de l'adoption de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale accordant le statut d'État observateur non-membre à la Palestine, mais d'autres ont tenu à préciser qu'il ne pourrait y avoir de véritable État palestinien sans la tenue de négociations directes et sans conditions préalables entre Israéliens et Palestiniens sur la question du statut définitif et que la résolution 67/19 de l'Assemblée générale ne pouvait être considérée comme établissant un cadre de

référence ou préjugant du statut final, notamment pour ce qui était du territoire. De nombreux membres ont également tenu à faire savoir que 2013 serait une année charnière pour la solution des deux États étant donné que la période favorable touchait à sa fin, et ils ont appelé les parties à montrer leur hauteur de vues. Ils ont en outre appelé à une action internationale. Quelques membres ont par ailleurs mentionné le blocus qui continuait d'être imposé à Gaza ainsi que la poursuite de l'occupation de territoires libanais et du Golan syrien par Israël.

Concernant la République arabe syrienne, de nombreux membres et non-membres du Conseil ont fait part des vives inquiétudes que leur inspiraient la situation actuelle et la militarisation croissante du conflit. Ils ont appelé à la mise en place d'un processus politique fondé sur le communiqué de Genève et exprimé leur appui inconditionnel aux efforts déployés par le Représentant spécial conjoint. Ils ont également souhaité un renforcement de l'aide humanitaire et beaucoup ont salué la tenue de la conférence des donateurs au Koweït. Des appels ont également été lancés en faveur de l'arrêt des livraisons d'armes aux deux camps.

Moyen-Orient (Yémen)

Le 27 janvier, le Conseil a effectué une mission au Yémen. Comme l'indiquait le mandat de la mission, son objectif principal était de réaffirmer l'appui continu du Conseil au processus de transition politique en cours, conformément aux dispositions de l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et du mécanisme de mise en œuvre devant faciliter la tenue d'élections en février 2014.

Le 11 janvier, avant le départ de la mission, le Conseil a, lors de consultations, entendu un exposé du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Jamal Benomar. Il a souligné que cette mission avait lieu à point nommé. Le Conseiller spécial a noté que bien que le processus de transition soit bien engagé, il restait encore de nombreux obstacles et que l'attention que le Conseil accorderait au Yémen serait certainement d'une grande aide. Il a suggéré que les discussions que le Conseil tiendrait à Sana'a portent sur le dialogue national, la restructuration de l'armée et les éventuels auteurs de troubles.

Asie

Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

Le 29 janvier, le Conseil a entendu, lors de consultations, un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et responsable du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, Miroslav Jenča, sur les activités du Centre.

Le Représentant spécial a déclaré qu'au cours de la période considérée, la situation dans les cinq États d'Asie centrale était restée stable et il s'est félicité de la tendance croissante à l'interaction multilatérale et bilatérale entre ces pays, qui avait permis de renforcer le dialogue et la compréhension. Le Centre continuait d'aborder les problèmes transfrontières entre les cinq pays. Il restait en contact avec les gouvernements concernés concernant leur situation interne respective et, plus particulièrement les questions suivantes : développement durable; lutte antiterrorisme et extrémisme; sécurité; lutte contre le trafic de stupéfiants; et gestion

des ressources en eau et en énergie et dégradation de l'environnement. Le mécanisme de partage des eaux fluviales permettrait de réaliser des progrès dans le domaine de la coopération énergétique, en particulier entre le Tadjikistan et l'Ouzbékistan, et d'améliorer la situation dans la vallée de Ferghana. La coopération frontalière était essentielle pour assurer la stabilité dans la région. Le Représentant spécial a également évoqué les répercussions de la situation en Afghanistan pour les cinq États d'Asie centrale, qui coopéraient notamment dans les domaines suivants : prévention de la criminalité transnationale organisée; lutte contre le trafic de stupéfiants, l'extrémisme et le terrorisme; et projets transfrontières. Le Centre était soucieux des conséquences du retrait de la Force internationale d'assistance à la sécurité d'Afghanistan et soutenait la poursuite du dialogue entre les États d'Europe centrale et l'Afghanistan. Le Représentant spécial a noté que le Centre avait renforcé sa coopération avec un certain nombre d'organisations internationales telles que l'Organisation du Traité de sécurité collective, l'Organisation de Shanghai pour la coopération, l'Organisation de coopération économique, la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

Les membres du Conseil ont salué le rôle joué par le Centre pour ce qui était de la diplomatie préventive, des mesures de confiance, des relations économiques et de la sécurité régionale. Ils se sont félicités de l'approche consensuelle adoptée et de l'implication des pays ou de la région, qui sous-tendaient les activités du Centre. Les initiatives prises par le Centre en vue de régler les différends en matière d'énergie et de gestion des ressources en eau étaient un moyen d'assurer la stabilité et la croissance économique à long terme et le Centre se devait de continuer de faciliter le dialogue sur ces questions. Les initiatives du Centre en matière de diplomatie préventive avaient également contribué au règlement de problèmes interethniques. Les membres ont exprimé leur soutien aux mesures de lutte contre le trafic de stupéfiants prises par le Centre et noté son étroite coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. L'interaction du Centre avec d'autres organisations internationales et régionales et le dialogue qu'il avait instauré avec celles-ci ont été salués et les membres ont estimé que le dialogue devait servir à encourager la coopération régionale. Des membres ont souligné combien l'action du Centre était importante pour l'Afghanistan, en particulier dans le cadre du processus de transition en cours et de la décennie de transformation (2015-2024).

Le Conseil a également publié une déclaration du Président à la presse, dans laquelle il a salué la mise en œuvre par le Centre de son mandat. Il a souligné qu'il convenait de renforcer encore la coordination entre les gouvernements de la région, le Centre et les organisations régionales. Il a également salué le rôle joué par le Centre pour faciliter l'aide apportée par les États d'Asie centrale à la normalisation de la situation en Afghanistan.

Europe

Chypre

Le 16 janvier, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays fournissant des contingents et des forces de police à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP). Il a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Force, Lisa Bittenheim.

Le 17 janvier, le Conseil a tenu des consultations plénières afin d'examiner le rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2013/7). Au cours de son exposé, la Représentante spéciale a déclaré que globalement, la situation était restée calme et stable dans la zone tampon et insisté sur le fait qu'il était nécessaire que les deux camps collaborent activement avec la Force.

Des membres du Conseil ont salué le rôle joué par la Force et pris note du calme et de la stabilité qui régnaient dans la zone tampon. Ils ont également exprimé l'espoir que des avancées seraient réalisées sur le plan politique après la tenue des élections à Chypre, en février 2013. Ils ont appuyé la recommandation du Secrétaire général concernant la prorogation de six mois du mandat de la Force.

Le 24 janvier, le Conseil a adopté, par 14 voix pour et une abstention, la résolution 2089 (2013) portant prorogation du mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre jusqu'au 31 juillet 2013.

Questions thématiques et questions diverses

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme : une approche globale de la lutte contre le terrorisme

Le 15 janvier, le Conseil a tenu un débat public sur le thème « Une approche globale de la lutte contre le terrorisme », présidé par la Ministre pakistanaise des affaires étrangères, Hina Rabbani Khar, et auquel ont participé des représentants de haut niveau de plusieurs États membres du Conseil.

Au cours de son exposé, le Secrétaire général a déclaré que pour être efficaces, les politiques de lutte antiterroriste devaient s'attaquer aux conditions propices à la propagation du terrorisme. Il a souligné combien le dialogue et la compréhension étaient importants et insisté sur la nécessité de lutter contre l'intolérance et l'extrémisme en appelant à la compassion et à la modération. Il a indiqué que les terroristes et les extrémistes se servaient des réseaux sociaux pour radicaliser les individus et qu'il fallait à cet égard que la communauté internationale s'efforce de remplacer les exposés en faveur du terrorisme par des messages parlant de paix, de développement et d'intérêt public.

La Ministre pakistanaise des affaires étrangères a fait observer que son pays avait pris l'initiative du débat, en s'inspirant de l'objectif de paix, de sécurité, de stabilité et de développement partagé par la communauté internationale. Elle a indiqué que le terrorisme ne pourrait être vaincu uniquement par des mesures de répression, des opérations de renseignement ou des stratégies militaires ou ayant trait à la sécurité et que la communauté internationale se devait donc d'adopter une approche globale. Elle a ajouté que si elle voulait trouver des solutions durables, la communauté internationale devait redoubler d'efforts pour résoudre les conflits de longue date.

Certains membres ont insisté sur la portée d'une approche globale portant sur la sécurité, les politiques, le développement, les droits de l'homme et la justice pour lutter plus efficacement contre la menace que constituait le terrorisme. Celui-ci résultait de nombreux facteurs complexes et ne pourrait être vaincu que dans le cadre d'une démarche holistique. Des représentants de nombreux États membres ont

déclaré que la dissuasion, le développement et le dialogue étaient autant d'aspects de la lutte qu'ils menaient contre le terrorisme.

De nombreux intervenants ont considéré que la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies constituait un document consensuel permettant à la communauté internationale de prendre des dispositions coordonnées et efficaces face au terrorisme. Ils ont salué le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies pour arriver progressivement à un consensus, apporter une assistance et élaborer le cadre normatif nécessaire à la collaboration entre les États Membres. Certains membres sont convenus que le terrorisme représentait une menace de taille pour la paix, la sécurité et la stabilité dans différentes parties du monde et qu'aucun pays ni aucun organisme ne pouvait faire face seul à la menace dans toute son étendue et sa diversité. Il fallait renforcer la coopération internationale pour lutter efficacement contre le fléau mondial qu'était le terrorisme.

Des intervenants sont également convenus que la lutte contre le terrorisme devait aller de pair avec le respect de l'état de droit, des libertés fondamentales et des droits de l'homme. Nombre d'entre eux ont souligné que l'emploi des jeunes, l'éradication de la marginalisation socioéconomique et le renforcement de la bonne gouvernance étaient autant de moyens d'atténuer le sentiment de victimisation qui nourrissait l'extrémisme.

De nombreux intervenants ont souligné qu'il était essentiel de s'attaquer au financement du terrorisme et qu'il fallait prendre des mesures concertées en la matière.

À l'issue du débat, le Conseil a adopté une déclaration du Président détaillée (S/PRST/2013/1).

Attentat terroriste en Algérie

Le 18 janvier, le Conseil a adopté une déclaration du Président à la presse sur l'attentat terroriste commis le 16 janvier à In Amenas en Algérie. Les membres du Conseil ont condamné l'attentat, qui a fait de nombreux morts et blessés, dans les termes les plus énergiques et exprimé leur profonde sympathie et leurs sincères condoléances aux victimes de cet acte haineux, à leur famille, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement algériens et à ceux des autres pays dont les ressortissants avaient été touchés.

Maintien de la paix

Le 21 janvier, le Conseil a tenu un débat public sur le thème « Opérations de maintien de la paix de l'ONU : approche multidimensionnelle », présidé par le Secrétaire aux affaires étrangères du Pakistan, Jalil Abbass Jilani.

Le Conseil a également adopté à l'unanimité la résolution 2086 (2013). Cette résolution, dont tous les membres du Conseil étaient coauteurs, constituait la première résolution globale sur les opérations de maintien de la paix en 11 ans. Les membres du Conseil y ont salué le rôle décisif joué par les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La résolution portait en particulier sur les opérations multidimensionnelles et les moyens d'améliorer encore leur planification et leur gestion pour les aider à exécuter efficacement leurs mandats, notamment à faciliter

la consolidation de la paix au sortir des conflits, à empêcher la reprise de ces conflits et à promouvoir une paix et un développement durables.

Au cours de son exposé au Conseil, le Secrétaire général a fait le point sur les mesures prises par le Secrétariat de l'ONU pour renforcer les opérations de maintien de la paix, y compris par une meilleure planification et une meilleure coordination, et a demandé aux États Membres d'appuyer les efforts de l'Organisation dans ce domaine. Il s'est félicité que le débat ait mis l'accent sur la contribution des missions des Nations Unies au renforcement de la sécurité et à l'instauration d'une paix durable ainsi que sur le rôle des gouvernements. Il a souligné l'importance du renforcement des institutions, en particulier dans le secteur de la sécurité et de l'état de droit, et appelé les gouvernements hôtes à s'engager à assumer leurs responsabilités politiques en la matière.

Dans sa déclaration, le Secrétaire aux affaires étrangères du Pakistan a remercié les Casques bleus de leur engagement et de leur sacrifice au nom de la paix et de la sécurité mondiales. Il a énuméré plusieurs aspects des missions multidimensionnelles, et notamment leur capacité à atteindre le double objectif de maintien et de consolidation de la paix.

Au cours du débat qui a suivi, certains membres ont fait remarquer combien l'action des missions de maintien de la paix multidimensionnelles était cruciale pour gérer des crises complexes. Ils ont souligné que la bonne exécution des mandats multidimensionnels exigeait une planification et une affectation des ressources adéquates. L'importance d'une planification et d'une action intégrées pour l'amélioration de la coordination générale et une transition et un retrait ordonnés a été mise en lumière. De nombreuses délégations ont fait remarquer qu'il était essentiel que les pays gardent la maîtrise des opérations et en assument la responsabilité. Elles ont salué le rôle joué par les Casques bleus dans la consolidation de la paix, et notamment leur contribution à la réforme du secteur de la sécurité, au respect de l'état de droit, aux processus politiques, à la protection des civils, au respect des droits de l'homme et aux opérations humanitaires. L'importance de la coopération triangulaire et des consultations avec les pays fournissant des contingents a été soulignée. La formation préalable au déploiement, les compétences professionnelles et le respect des normes de conduite et de discipline étaient essentielles à une plus grande efficacité globale. Aucune intervention efficace en cas de conflit armé ne pouvait se concevoir sans la participation des femmes au maintien et à la consolidation de la paix. Un certain nombre de délégations ont souligné qu'il importait de protéger les civils, y compris les femmes, les enfants et autres groupes vulnérables et que les missions de maintien de la paix avaient un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre toutes les formes de violence, y compris sexuelles. L'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales ont été appelées à renforcer encore leur coopération dans le cadre du maintien et de la consolidation de la paix. Saluant la mémoire des Casques bleus ayant perdu la vie en mission, les participants ont exprimé le souhait de voir la sécurité des missions et du personnel des Nations Unies renforcée. Les intervenants se sont félicités de l'adoption de la résolution 2086 (2013) et ont remercié le Président de cette initiative.

Non-prolifération/République populaire démocratique de Corée

Le 22 janvier, le Conseil a adopté la résolution 2087 (2013) par laquelle il a condamné le tir de missile auquel avait procédé la République populaire démocratique de Corée en décembre 2012 et renforcé les mesures imposées par la résolution 1718 (2006), telle que modifiée par la résolution 1874 (2009).

État de droit

Le 30 janvier, le Conseil a entendu un rapport d'activité sur l'état de droit, le rapport demandé par la déclaration du Président en date du 19 janvier 2012 (S/PRST/2012/1) n'étant pas prêt.

Le Conseil a entendu un exposé du Vice-Secrétaire général, Jan Eliasson, sur les changements institutionnels mis en place par l'Organisation pour stimuler son appui aux activités relatives à l'état de droit dans les situations de conflit et d'après conflit. Le Vice-Secrétaire général a indiqué que le Secrétaire général avait choisi le Département des opérations de maintien de la paix et le Programme des Nations Unies pour le développement comme centres de coordination mondial pour les activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit dans les situations d'après conflit et d'autres situations de crise. Ils appuieraient les hauts responsables de l'Organisation hors Siège à mener à bien leur mission. Le Vice-Secrétaire général a par ailleurs précisé que le Secrétaire général avait renforcé et réorganisé le Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit.

Au cours des consultations privées qui ont suivi, les membres du Conseil ont, dans leur ensemble, remercié le Vice-Secrétaire général pour son exposé et formulé des observations préliminaires en attendant le rapport du Secrétaire général. De nombreux membres ont fait remarquer que l'état de droit était un thème commun aux trois piliers de l'ONU, à savoir la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Certains membres ont espéré que les questions relatives à l'ajustement des institutions des Nations Unies aux réalités du terrain seraient traitées de manière équilibrée dans le rapport à venir du Secrétaire général.

Mise en œuvre de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507) : séance récapitulative

Le 31 janvier, le Conseil a tenu une séance récapitulative sur ses travaux au cours du mois de janvier, en application de la note S/2012/922 de son président, datée du 12 décembre 2012. Bien que privée, la séance était ouverte aux États non membres du Conseil.

La réunion a principalement porté sur les travaux du Conseil au cours du mois de janvier et a été l'occasion de réfléchir au programme de travail et aux priorités du Conseil.

Dans ses observations préliminaires, le Président a donné un aperçu du travail effectué au cours du mois. Les membres du Conseil ont réaffirmé leurs vues sur un grand nombre de sujets, dont les débats thématiques tenus pendant le mois. Les crises en cours au Mali et en République arabe syrienne ont principalement retenu leur attention.

Comme il est d'usage, le Conseil a publié un communiqué à la fin de cette séance privée.